



Arrêté permanent panneau entrée d'agglomération RM 225

Monsieur le Maire de OSTHOFFEN

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2211-1, L2213-1 à L2213-6 et L2542-10,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R.110-2 et R.412-7

Vu l'arrêté portant transfert des routes départementales à l'Eurométropole du 27 décembre 2016,

Considérant la demande formulée par le service DEPN de l'Eurométropole de Strasbourg,

Considérant les travaux d'aménagement de la voie douce sur la D718,

ARRÊTÉ n° 21/2024

Article 1^{er} : Vu les travaux à venir sur la D718 d'aménagement d'une voie douce vers le cimetière d'Osthoffen.

Article 2 : considérant la nécessité de régler la circulation de la D718 les mesures si après sont applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire

- **Déplacement des panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération EB10 pour la commune d'Osthoffen au PR 0+552 sur la D718 à hauteur de l'entrée nord est de la commune**

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par ou sous le contrôle de l'Eurométropole de Strasbourg, et entretenue par cette dernière.

Article 4 : sont abrogées et remplacées toutes les dispositions antérieures réglementant la circulation et le stationnement sur la voie précitée en tant qu'elles sont contraires aux dispositions du présent arrêté.



Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois suivants sa publication. Il peut faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif compétent, dans le même délai.

Article 6 : sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera classé au registre des arrêtés municipaux, publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressé à :

Mmes et M. :

- Le commandant du groupement de gendarmerie du Bas-Rhin
- Le commandant de la brigade de gendarmerie de Wolfisheim
- La brigade territoriale de contact de l'Eurométropole de Strasbourg
- Le service départemental de l'incendie et de secours du Bas Rhin
- La CTBR et la CTS
- L'Eurométropole de Strasbourg.

Osthoffen, le 18 octobre 2024

Monsieur le Maire
Wilfrid DE VREESE

